

La soutenance de thèse

Mélanges J. Calais-Auloy, Dalloz, 2003, p. 651.

Daniel Mainguy
Agrégé des facultés de droit
Professeur à la faculté de droit de Montpellier

Toute carrière universitaire commence par la soutenance de sa thèse et se poursuit par l'accompagnement de celle des autres, voire leur direction. Le dédicataire de ces lignes a contribué à cet effort commun. Nul enjeu ne s'y attache, aucune comptabilité particulière n'est dressée ; certains professeurs sont de véritables machines à produire des docteurs. D'autres, non moins méritants, comptent moins de thèses à leur actif, soit qu'ils recherchent l'excellence seule, soit qu'ils considèrent la thèse comme un diplôme rare, peu importe. Je voudrais rendre hommage à cet aspect important, essentiel même, de l'activité professorale et rendre compte en même temps de l'activité des professeurs (1) à travers ma maigre expérience soit en qualité de membre de jury de thèse – j'ai eu par exemple le plaisir de siéger comme membre d'un jury présidé par le Professeur Jean Calais-Auloy – soit en qualité de spectateur de soutenances. Rares sont les professeurs qui vont assister – c'est une forme de soutien sans participation – aux soutenances de thèse qui ne les compte pas dans leur jury. Les explications sont nombreuses et toutes légitimes : manque de temps, suractivité... Il est toujours intéressant de rencontrer des collègues de sa propre faculté que l'on ne voit parfois qu'à ces occasions et surtout de rencontrer des collègues d'autres facultés, les fameux membres extérieurs des jurys de thèse. Or, ceux-ci sont généralement expérimentés, je ne dis pas âgés, érudits et brillants : ce sont bien souvent des « stars » de notre tout petit monde, celui que décrivent si bien David Lodge ou Alison Lurie. Ils viennent de facultés provinciales ou parisiennes, ils sont souvent connus et reconnus pour leurs écrits, pour leur autorité, parfois redoutés pour tel supposé caractère, bienveillant ou assassin, c'est selon. Ce sont souvent des rhéteurs, pour reprendre l'excellent éloge de Pierre-Yves Gautier (2).

La soutenance de la thèse est un moment privilégié : l'impétrant est – rarement – transi d'effroi ou effrontément arrogant, plus souvent un peu inquiet. Les professeurs arrivent, thèse sous le bras : le rite universitaire commence. Le moment le plus intensément vécu, le plus redouté aussi, dans la carrière d'un jeune chercheur n'est-il pas la soutenance de sa thèse ? Tous les docteurs, quelle qu'ait été la suite de leur carrière, se souviennent avec émotion de leur soutenance, de ses bons et de ses mauvais moments : un passage de l'ombre à la lumière.

C'est aussi, et surtout, une fête, une fête universitaire, une fête familiale, une fête entre amis. C'est le plus important et tout ce qui sera ensuite décrit ne doit pas masquer cette réalité. C'est aussi un spectacle (3), un moment unique.

1 - Cf. J.-M. Mousseron, *A quoi servent les professeurs de droit ?* Mélanges J. Paillusseau, 2001 et in *Inventer*, écrits de J.-M. Mousseron, préf. P.-Y. Gautier, Litec, 2001, p.423.

2 - P.-Y. Gautier, *Eloge des rhéteurs*, Mélanges F. Terré, 1999, p. 177 et sp. les propos p. 194 et s. sur le rhéteur dans un jury de thèse. C'est d'ailleurs la soutenance d'une thèse dirigée par P.-Y. Gautier, à laquelle j'assistai, qui m'a donné l'idée de cet article.

3 - P.-Y. Gautier, op. cit. p. 194.

La soutenance a ses conventions, comme bon nombre des activités universitaires. Certaines sont écrites ; elles concernent les aspects administratifs de la soutenance de la thèse, les moins intéressants. D'autres, les plus importantes, ne le sont point. Elles se transmettent par tradition, sont souvent propres à une faculté, et intéressent la façon de s'adresser au jury, de répondre, de présenter une opinion, de s'exprimer, de se tenir... tout ce qui fait le « code » de la thèse, ce compagnonnage.

Techniquement, la soutenance de la thèse est un dialogue, une disputation disait-on autrefois, entre le candidat docteur et ceux, docteurs eux-mêmes dont il aspire à devenir un des pairs. C'est aussi une sorte d'examen de passage qui permet de passer du stade d'étudiant en thèse, on dit un « *doctorant* » (4) ou un « *thésard* », au grade de docteur, un stade pré-magistral : seuls les docteurs peuvent traditionnellement effectuer un cours magistral. Autrefois d'ailleurs, le « *chargé de cours* » était le jeune docteur prometteur en quête de statut ; il est aujourd'hui « assistant », chargé de travaux dirigés, vacataire, ALER, moniteur, ATER, chômeur, ... Les temps changent. La soutenance est la dernière étape d'un chemin initiatique unique, la dernière aventure solitaire, écrivait le Doyen Vedel dans un rapport paru il y a quelques années. Un rapport de soutenance, dont l'importance administrative pour le futur universitaire ne cesse de croître, établi par le président du jury tiendra lieu de relevé de note et de récompense. Le tout fait l'objet d'une réglementation précise décrite par le récent arrêté du 25 avril 2002 dans ses articles 10 à 15 (5).

4 - M.-L. Mathieu-Izorche, *Propos pour un doctorant*, D. 2002. 1683.

5 - Art. 10. - *L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le chef d'établissement, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse. Les travaux du candidat sont préalablement examinés par au moins deux rapporteurs habilités à diriger des recherches ou appartenant à une des catégories visées à l'article 11, désignés par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement du candidat. Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.*

Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits sur la base desquels le chef d'établissement autorise la soutenance, sur avis du directeur de l'école doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Art. 12. - *Le jury de soutenance est désigné par le chef d'établissement sur avis du directeur de l'école doctorale et du directeur de thèse. Il comprend entre trois et six membres dont le directeur de thèse. Il est composé d'au moins un tiers de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à l'établissement d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique (...).*

La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du Conseil national des universités ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale.

Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur. Le président doit être un professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent au sens de l'alinéa précédent. Le directeur de thèse ne peut être choisi ni comme rapporteur ni comme président du jury.

Art. 13. - *La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre tout à fait exceptionnel par le chef d'établissement si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré. Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, une diffusion de la thèse est assurée au sein de l'ensemble de la communauté universitaire. Pour conférer le diplôme de docteur, le jury porte un jugement sur les travaux du candidat, sur son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique et sur ses qualités générales d'exposition. (...)*

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Le président établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Ce rapport peut indiquer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Il n'est pas question ici de proposer une méthode de soutenance, à l'attention de qui d'ailleurs ?, encore moins de donner des conseils aux futurs docteurs même si le genre est peu usité (6). Il s'agit simplement et sans prétention aucune de rapporter – le terme est opportun – quelques observations qui m'ont été narrées ou des scènes que j'ai vécues sur l'épreuve de la soutenance de thèse, à travers l'avant soutenance (I), la soutenance proprement dite (II) et l'après soutenance (III). Le propos sera décousu, mais j'essaierai de l'ordonner un peu, exactement comme lors d'une soutenance de thèse.

I. – L'AVANT SOUTENANCE

La thèse. – L'avant soutenance est l'affaire du candidat ; elle est aussi celle des membres du jury. Je ne dirai rien de la thèse elle-même (7) sinon pour souligner certaines de ses qualités externes : horriblement lourdes, elles sont parfois reliées, l'effet est alors saisissant, parfois imprimées recto-verso, ce qui n'est guère heureux pour les lecteurs professionnels que nous sommes, prompts à jeter quelques réflexions sur la page de gauche, en principe blanche. Mais peut-être est-ce simplement une question d'habitude. Dans de nombreuses facultés, des conférences portant sur la méthode de la thèse sont réalisées ; il s'agit souvent d'un professeur particulièrement expérimenté à qui est confiée la charge de livrer son expérience en la matière, de laquelle il a pu retirer une « science » de la thèse dont la communication et la transmission sont indispensables, surtout pour les futurs directeurs de thèse.

Le candidat. – Il y a plusieurs sortes de candidats : il y a le candidat pressé de soutenir et celui qui, à l'inverse, est pressé par son directeur, fatigué de supporter de très longues années d'un pauvre mûrissement intellectuel. J'ai en tête quelques exemples de thèses finalement soutenues qui avaient changé plusieurs fois de titre, de thème, de directeur, le tout s'étalant sur plus de quinze ans, parfois même sans tous ces bouleversements : la thèse n'est plus une récompense, mais un boulet qui altère l'image même de la thèse et des docteurs auprès des tiers, et notamment de leurs futurs employeurs. Il y a le candidat angoissé par l'idée même que l'on puisse porter un jugement sur son travail et le candidat triomphant voire arrogant qui attend un verdict élogieux et qui sera d'autant plus dépité, car humilié, par un résultat médiocre, dont il reportera souvent la cause sur un jury qui, décidément, ne comprend rien à rien. Il y a le candidat totalement affolé qui, à deux jours de la soutenance, regrette de l'avoir si tôt envisagée ; il a déjà reporté deux fois ce moment. Il y a le candidat serein. D'une maturité exemplaire, il a pris tout son temps pour « polir » son travail et soutenir sa thèse dans les meilleures circonstances. Et il y a le candidat pressé qui a remis son travail une semaine seulement avant la soutenance, corrigeant encore l'avant-veille quelques coquilles et se demandant s'il ne doit pas présenter une longue liste d'errata

Art. 14. - *Le diplôme de docteur est délivré par le ou les chefs d'établissement sur proposition conforme du jury, après la soutenance de la thèse. (...)*

Art. 15. - *L'obtention du diplôme de docteur confère le grade de docteur.*

6 - V. AFNED, *La thèse de doctorat en droit et la recherche juridique*, LGDJ, 1993 ; M. Beaud, *L'art de la thèse*, éd. La découverte, 1999, p. 137 ; S. Dreyfus et L. Nicolas-Vullierme, *La thèse de doctorat et le mémoire*, Cujas, 3ème éd. 2000 et sp. p. 383 s.; R. Gassin, *Une méthode de la thèse de doctorat*, RRJ, 1996, p. 1167 ; J.-M. Mousseron, *Avant la thèse*, in *Inventer, Ecrits de J.-M. Mousseron*, Litec, 2001, p. 445.

7 - Cf. récemment : M.-L. Mathieu-Izorche, *Propos pour un doctorant*, D. 2002. 1683.

aux membres du jury, car il ne veut pas manquer une date impérieuse : date limite d'inscription au concours de recrutement des maîtres de conférences, au concours d'agrégation, au certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Il y a enfin le candidat normalement angoissé, normalement fier et rassuré. La grande majorité tout de même.

Le candidat voit enfin le bout du tunnel, la fin de cette aventure solitaire qui l'a conduit vers ce moment tant attendu. Le candidat commence alors à se poser toutes sortes de questions. « *Je n'aimerai pas avoir untel dans mon jury, j'aimerai au contraire que tel autre y figure...* » Il se rend à quelques soutenances de thèse pour mesurer l'ambiance et observer comment se débrouillent les autres. Il se renseigne pour savoir que dire : remercier ou ne pas remercier ? Et comment remercier ? Comment se vêtir ?... Commence également le fastidieux cheminement administratif qui doit conduire à l'autorisation de soutenance délivrée par le président de l'université, plus ou moins formel selon les universités, en passant par le directeur de l'Ecole doctorale, celui du « laboratoire »..., le tout dans un délai parfois fort long. Toute cette paperasserie inutile affole à juste titre les futurs docteurs : y a-t-il une preuve tangible que la qualité des thèses en ait en rien gagné ? La reproduction de la thèse, enfin, en une vingtaine d'exemplaires, voire davantage pour les plus généreux.

Une dernière chose, élémentaire. Par pitié, jeune futur docteur, allez porter vous-même votre thèse aux membres du jury que vous pouvez visiter sans vous contenter d'un envoi postal du plus mauvais effet lorsque le bureau du récipiendaire se trouve à quelques pas de celui du centre ou institut que vous fréquentez habituellement.

La composition du jury. – Le choix du jury est un aspect décisif, pour le candidat, pour le directeur et pour la thèse elle-même. Tordons le coup définitivement à une légende vieille comme les soutenances de thèse : c'est le directeur de la thèse qui compose le jury, ce n'est point le candidat, en fonction des disponibilités de chacun, de l'exigence d'un tiers de professeurs extérieurs, des spécialités que la thèse impose, de ses préférences... De façon plus exacte, c'est le président de l'université qui désigne le jury en entérinant la proposition du directeur de la thèse. Sans soute, dans la plupart des cas, ce dernier demande au candidat son avis, sollicite éventuellement le nom d'une personne qu'il aimerait voir figurer dans son jury, soit parce qu'il est une autorité de la matière, soit parce que, plus simplement, le candidat a travaillé comme chargé de travaux dirigés avec tel professeur. Autrefois, trois membres suffisaient amplement à composer un jury ; aujourd'hui l'habitude est prise de composer un jury à cinq, parfois davantage.

Quel est le bon jury ? Impossible de répondre à cette question. Tel professeur est réputé assassin, tel autre réputé tendre mais au final, les rôles seront peut-être inversés. Le candidat se pose toutes sortes de questions plus ou moins justifiées. Un jeune professeur « extérieur » a la réputation d'être un « tueur » parce que jeune et donc fatalement aux dents longues, mais en même temps la rumeur qui fait cette réputation tient peut-être à la mauvaise qualité d'une thèse antécédente où il fut particulièrement critique ou bien, si la rumeur est exacte, il appète sans soute à une nouvelle invitation, ce qui limitera ses ardeurs agressives et critiques. Un candidat plus âgé a au contraire une réputation de bienveillance mais, en même temps, il n'a rien à craindre de la vérité et peut donc être amené à critiquer ardemment la thèse. Un autre encore a la réputation de régler des comptes avec ses collègues, présents ou absents. Aucune de ces légendes universitaires n'a de fondement. Chaque professeur réagit selon sa personnalité, sa

perception de la thèse, sa propre expérience, quel que soit son âge, sa localisation, sa discipline d'excellence...

Bien souvent, il y a une forme de répétition dans la composition du jury. Pour des raisons professionnelles et très souvent d'amitié, un directeur de thèse demande à un professeur inscrit dans un petit cercle de ses amis de constituer le jury des thèses dont il assure la direction. D'autres fois, les membres du jury sont invités pour leur disponibilité, très aisée à obtenir : l'invitation à siéger dans un jury de thèse est un honneur que bien peu déclinent.

En toute circonstance, la tendance est la composition d'un jury qui tient du « casting » de cinéma, comme si la présence de tel ou tel professeur particulièrement réputé valait, par sa présence même, onction pour l'éventuelle future carrière universitaire du candidat docteur. Evidemment, ce constat n'est pas complètement faux, pour autant que la thèse en vaille la peine, ce qui suppose alors qu'avec des membres de jury moins prestigieux, elle serait tout aussi bien considérée.

Les membres du jury. – Les « rapporteurs », d'abord, constituent la première catégorie de membres du jury. Ils sont nécessairement extérieurs à l'université dans laquelle est soutenue la thèse. La technique est destinée à lutter contre un mandarinat chimérique. Outre que ce mandarinat est loin de refléter la réalité de nos universités, la règle est de toute façon bien souvent totalement contournée. J'ai moi-même souvent été « l'extérieur de service » dans bon nombre de thèses – pas nécessairement les meilleures d'ailleurs – soutenues à Montpellier, du temps, après le concours d'agrégation, de mon passage à l'université de Lyon II, comme bien des mes collègues l'ont été, le sont ou le seront. Les thèses parisiennes sont bien souvent composées de professeurs des différentes universités parisiennes avec une dominante des universités de Paris I et Paris II ; il suffit cependant de se rendre une fois place du Panthéon pour douter de l'applicabilité de la notion d'extériorité à la composition de ces jurys. Et disons-le tout net, cela n'a aucune importance.

Les rapporteurs établissent un rapport en vue de la soutenance dans lequel ils expriment quelques considérations sur le travail avant de formuler un avis favorable, rarement – jamais – défavorable à la soutenance de la thèse.

Les autres membres du jury reçoivent la thèse, la lisent, l'annotent, très souvent dans la semaine voire les quelques jours ou heures précédant la soutenance et préparent leur intervention. Chacun fourbit ses armes, on est proche de la soutenance elle-même.

II. LA SOUTENANCE

L'intendance. – C'est le grand moment. L'intendance d'abord. Le thésard a acheté un beau costume, une belle tenue, il a passé une mauvaise soirée. Il faut faire bonne figure. Le style est beaucoup plus important qu'on ne le croit. Des bouteilles d'eau sont souvent préparées pour les membres du jury, il a fallu réserver une salle auprès de l'appariteur, vérifier que celle-ci sera bien ouverte. Le lieu, précisément, de la soutenance est important : le docteur n'en gardera pas le même souvenir selon qu'elle se tient dans quelque obscure salle de cours ou dans une salle des actes qui garde encore la mémoire des innombrables grands moments universitaires qui s'y sont déroulés. Un

temps, à Paris, la soutenance s'effectuait même à des moments différents, le candidat se rendant devant chaque professeur dans son bureau ou chez lui. Triste souvenir (8).

Vaut-il mieux soutenir le matin ou l'après-midi ? La fraîcheur du matin le dispute à des contraintes de déplacement de certains membres du jury. Il y a en effet une saison des thèses, à l'approche de novembre jusque fin décembre pour les thésards qui envisagent de se présenter au prochain concours de recrutement des maîtres de conférences, vers mai-juin pour les autres.

Les prémisses. – Le candidat s'est préparé. Sa famille, ses amis, ses jeunes « collègues » thésards ou chargés de travaux dirigés l'accompagnent. La tension monte d'un cran. Soudain, le jury arrive. Il s'est constitué dans la salle des professeurs ou dans le bureau du directeur de la thèse ; les « extérieurs » ont apporté leur toge ou bien le directeur prête une toge empruntée la veille à des collègues de la faculté d'accueil. Ils échangent quelques souvenirs. Un jeune collègue est présenté aux plus anciens. Quelques propos sur la thèse ou sur le candidat commencent d'être échangés. Dans certaines facultés, la publicité de la soutenance de la thèse s'effectue par inscription sur un cahier spécial tenu dans la salle des professeurs, reconstituant ainsi l'histoire des soutenances de thèse, toutes disciplines confondues ; d'autres fois, elle s'effectue par simple diffusion du plan de thèse, en principe obligatoire, ou par affichage.

Enfin, le jury se déplace. La soie des toges rouges et noires glisse tandis que l'hermine de l'épitoge rebondit sur les épaules. De moins en moins, hélas, quelques médailles, plus ou moins exotiques, parfois militaires pour les plus anciens, cliquent sur une poitrine. Bien des universitaires ont heureusement retrouvé cette tradition vestimentaire que le vent de 1968 avait parfois balayé. De nombreuses facultés ne l'ont jamais abandonnée. Point nécessairement de conservatisme dans le maintien de cette tradition, mais le témoignage d'un respect pour le candidat, pour l'institution elle-même, pour la grandeur de la soutenance.

8 - Moins triste est l'évocation par Robert Merle, dans sa célèbre suite romanesque *Fortune de France*, des épreuves que Pierre de Siorac subit pour devenir Docteur en Médecine sous Henri III à Montpellier (*En nos vertes années* et, surtout, *Paris ma bonne ville*, Plon, p.55 s) : « *Je me faisais un souci (...) avant que de passer mes triduanes, épreuves ainsi appelées pour ce qu'elles durent trois jours, pendant lesquelles, matin et soir je devais soutenir mes thèses et en latin disputer non point seulement avec les quatre professeurs royaux, mais avec les docteurs ordinaires* », devant verser trente écus au président de ces « triduanes », deux écus dix sols à chaque professeur. « *La veille (...) je fis porter au logis des sept docteurs (...) des dons et présents dont l'us de l'Ecole avait fixé, de temps immémorables, la quantité et la qualité : 1. Un massepain de quatre livres au moins, bien tartelé de pâte d'amande et fourré de fruits confis, 2. deux livres de dragées, 3. Deux cierges de bonne et odorante cire de la grosseur d'un pouce, 4. Une paire de gants. (...), par le bedeau à qui je donnai deux écus vingt sols (...). Toujours à l'us me conformant, j'embauchai quatre musiciens jouant fifre, tambour, trompette et viole et je les menai (...) donner une sérénade aux docteurs (...). Pendant les trois jours que durèrent mes épreuves, l'us voulait que j'abreuvasse, matin et soir en vin blanc et en gâteaux non point seulement le jury mais les assistants qui se pressaient dans la salle de promotion pour m'ouïr* ». Plus docte, V. E. Le Roy-Ladurie, *Le siècle des Platter*, t. 1, *Le mendiant et le professeur*, Fayard, 1995, p. 437 s. envisage cinq étapes : « *la pétition, le tentamen, l'examen, la disputation, la promotion* » (p. 449). L'épreuve du doctorat apparaît alors non comme la soutenance d'une thèse mais comme un examen de fin de cycle : le *tentamen* correspond à un pré examen où toutes sortes de questions sont posées, l'examen à des exposés sur des thèmes imposés avant discussion, puis convocation pour la disputation, ultime épreuve, avant la promotion où le jeune docteur récite quelques discours le tout sur plus d'un mois, de façon abondamment arrosée, aux frais du candidat, concert de trompettes, défilé dans Bâle, ... Cette prolixité était sans doute justifiée par la rareté de l'événement. L'auteur rapporte en effet que quatre thèses seulement furent soutenues en quinze ans !

Le président installe les membres du jury, les rapporteurs à sa droite et à sa gauche, les « locaux » ensuite. L'assistance se lève, le candidat essuie une dernière goutte de transpiration, il toussote. Le jury s'assied et invite le candidat à l'imiter. Le président du jury – je reviendrai sur sa désignation – prend la parole. Quelques mots de bienvenue aux membres du jury et la parole est donnée au candidat.

Le propos du candidat. – Le candidat « soutient » alors sa thèse. Ce doit être un discours : le talent d'exposition importe presque autant que le fond du propos. La forme est au service du fond, pas l'inverse, aporie qui vaut d'ailleurs dans presque toutes les situations : rédaction de la thèse, d'un article, soutenance de sa thèse, cours, épreuve du concours d'agrégation, conférence... Selon les traditions locales, le candidat commence par quelques remerciements. Je me souviens de tel candidat libanais qui remerciait longuement la France qui l'avait accueilli avant de remercier les membres du jury. Ou de tel autre qui se livrait à une véritable hagiographie de professeurs qu'il n'avait jamais rencontrés et parfois peu lus. Point trop n'en faut même si l'avarice dans le propos n'est pas davantage souhaitée. J'ai assisté à des thèses où les remerciements étaient d'une rare qualité, merveilles de construction rhétorique et d'émotion. J'ai en mémoire le propos de F. V., celui de J.-L. R. ou de J.-B. S. notamment. C'est souvent le point qui pose le plus de difficulté au candidat. Les plus brillants mêlent harmonieusement humour et solennité. Parfois, pour les meilleurs, un peu de provocation ou d'effronterie. Il ne sert à rien de flatter, pire de flagorner : quelques mots plus ou moins appuyés selon la nature des rapports qui ont été ceux du candidat avec son directeur de thèse, avec un membre du jury, l'évocation d'une lecture particulièrement enrichissante... Il faut savoir séduire (9); là est le secret, valable ici et pour bien d'autres étapes de la vie universitaire.

Viennent alors les propos scientifiques. La soutenance. Il me souvient le riche conseil que Thierry Revet m'avait donné : le candidat s'exprime comme le docteur qu'il est déjà, à ce moment ; à défaut, son directeur ne lui aurait pas permis de soutenir sa thèse. Il est un docteur qui présente son travail à d'autres docteurs, certes plus expérimentés que lui, plus titrés aussi mais qui sont avant tout des docteurs (10). Le jury ne va pas, par un coup de baguette magique, transformer un candidat en docteur par le prononcé d'une formule sacramentelle ; il ne fait que consacrer une situation existante. La soutenance de thèse n'est pas un examen mais une technique de cooptation. C'est d'ailleurs la grande différence entre la soutenance de thèse et la première épreuve, dite « sur travaux », du concours d'agrégation (11). La soutenance de thèse cherche avant tout à mettre en valeur le candidat et son travail, souvent dans un secteur particulier et pointu du droit, alors que l'épreuve de discussion sur travaux vise d'abord à mettre le

9 - P.-Y. Gautier, *Discours de la méthode du Chancelier Daguessau*, RTD civ. 1994. 67 : « savoir prouver, savoir plaire », E. de Mari, « Il faut plaire » : l'art du concours d'agrégation, cité infra note (11).

10 – V. cependant E. Le Roy Ladurie, *Le siècle des Platter*, t. 1, *Le mendiant et le professeur*, Fayard, 1995, p. 461 : « La thèse est une eucharistie. A tout le moins opère-t-elle une transsubstantiation ».

11 - V. D. Truchet, *À propos du concours d'agrégation et de sa préparation*, Droits, t. 22, 1995, p. 175 ; P.-Y. Gauthier, *Le concours d'agrégation au plus intime : institutes coutumières*, Mélanges L. Boyer, Univ. Toulouse, 1996, p. 222 ; R. Merle, *La leçon d'agrégation dans toute sa splendeur*, D. 1987. chron. 142 ; J. Rivéro, *Pour la leçon en équipe*, D. 1976. Chron. 137. Merci également à mon ami le professeur Eric de Mari pour le riche texte de sa communication sur le thème « Il faut plaire » : l'art du concours d'agrégation in *L'art*, Lille 2001, (à paraître) à partir, entre autres, d'une riche enquête réalisée auprès de nos collègues.

candidat à l'épreuve, à partir de ses travaux pour élargir le champ des questions vers d'autres horizons juridiques, à le sélectionner en fonction de critères comme celui de sa culture juridique, de sa capacité à construire des réponses pédagogiques, à raisonner, à se tirer d'un mauvais pas (12).

La construction du propos du candidat est à la mesure de ce sage conseil et de la nature même de la soutenance de thèse. Le candidat présente son travail, un résultat, une recherche. Généralement, il présente son sujet, le délimite, montre en quelques mots son intérêt, sa richesse, son actualité, présente quelques difficultés qu'il a pu rencontrer avant de proposer les résultats de sa recherche. Il ne s'agit pas alors de réciter un plan et encore moins de proposer un harassant résumé de la thèse. La présentation d'une question – la problématique comme disent parfois les faux savants –, ce que cherchait à démontrer le candidat, quelques clés permettant de comprendre la démarche entreprise pour résoudre le problème juridique posé, quelques difficultés qu'il a résolues, quelques audaces, quelques résultats ou conclusions concrètes. Le tout en dix minutes, voire un quart d'heure. Un tour de force qui sera d'autant plus réussi que le candidat aura choisi des mots simples, des formules épurées qu'il aura pu tester sur un néophyte, son conjoint, un ami, sa petite sœur, sa mère plutôt que de s'enfermer dans des termes techniques plus ou moins abstraits qu'il sera souvent le seul à comprendre.

Le président du jury. – Le président est, traditionnellement, le directeur de thèse. C'est pourtant devenu impossible depuis la ridicule disposition de l'arrêté du 25 avril 2002 qui impose au jury d'élire un président autre que le directeur (13) et l'exercice qui consiste à présider sous l'œil du directeur n'est pas des plus aisés. Nul ne doute pourtant que la pratique demeure mais le candidat veillera à éviter de faire figurer sur la page de garde de sa thèse le nom du directeur de thèse précédé de la mention « *président du jury* ».

Le directeur « parle »-t-il ? « *Lorsque tu présides, le silence est d'or* », conseille P.-Y. Gauthier. C'est là encore affaire de personnalité et de tradition. Il est de tradition, par exemple à Montpellier, mais j'ai pu le constater à Aix, à Paris, à Toulouse également, que le président du jury se contente de propos portant sur le candidat, ses souvenirs, parfois douloureux mais souvent heureux, de la conduite de la thèse. Mousseron était à cet égard le champion incontesté de la bonne humeur comme président des innombrables thèses qu'il a dirigées, rappelant des souvenirs, des anecdotes, se lançant dans des évocations qui avaient le mérite, entre autres, de placer la soutenance sous le sceau de la convivialité. Une bonne raison préside au silence scientifique du directeur : il est souvent le plus mal placé pour en parler, spécialement lorsqu'il s'est impliqué de façon importante dans la thèse, le plan, telle tournure de phrase, telle conclusion, ou bien au contraire parce qu'il ne s'est pas assez ou mal investi. La soutenance sera, aussi, sa soutenance.

Les rapporteurs. – Les rapporteurs, extérieurs à l'université, prennent alors la parole, dans un ordre qui est souvent de courtoisie ou d'ancienneté. Ils sont les membres *a priori* les plus importants car ils sont choisis pour leur expérience, leur compétence, leur renommée, leur patience aussi. Plus la thèse sera prometteuse et plus cela se déroulera ainsi ; inversement, moins la thèse promet un avenir universitaire et moins les membres extérieurs tiendront une place majeure.

12 - Cf. P.-Y. Gauthier, *Le concours d'agrégation au plus intime : institutes coutumières*, art. cit., n°11.

13 - D. 25 avril 2002, relatif aux Ecoles doctorales, art. 12 in fine et supra, note (5).

Chacun tiendra un propos qui n'est pas chronométré. J'ai entendu des propos qui allait de quelques très médiocres minutes, à la stupeur générale, à près d'une heure. Pierre-Yves Gauthier me confiait en revanche qu'il mettait un point d'honneur à ce que son intervention ne dépasse pas trente minutes. La durée d'une leçon d'agrégation. C'est effectivement la durée moyenne.

C'est surtout le fond du propos qui sera retenu. Ne nous voilons pas la face : pour les membres du jury aussi la soutenance de thèse est une épreuve. C'est une épreuve de rhétorique et de brio. J'assistai récemment, comme spectateur, à une thèse soutenue à Paris II qui était un modèle du genre, un concours d'élégance, d'esprit et de bon goût. J'ai aussi hélas entendu des propos lus, hésitants et maladroitement saccadés. Pauvre jury, pauvre docteur !

Le propos commence généralement par quelques mots d'introduction, pour remercier le directeur d'avoir été convié, pour souligner l'intérêt pris à la lecture de la thèse et l'impression générale qu'il en retire : bonne, mauvaise – impression alors souvent masquée pour ne pas provoquer la pâleur soudaine des parents du candidat – ou mitigée.

Parfois, cela commence plus mal. Un jour Mousseron débutait ainsi à propos d'une thèse qui s'intitulait « A et B » et où les deux notions A et B étaient comparées : « *mademoiselle, j'irai droit au but, votre thèse comporte trois cent pages. Je regrette simplement que deux questions ne soient pas traitées aux pages 0 et 00. La page 0 aurait dû parler de A et la page 00 de B* ». Difficile de faire plus dur. Ou à alors peut-être en écoutant un propos que l'on attribue généralement à tout une série de professeurs réputés difficiles : « *cher monsieur, il y a dans votre thèse des choses nouvelles et des choses bonnes. Malheureusement, ce qui est nouveau n'est pas bon et ce qui est bon n'est pas nouveau* » (14).

La construction des propos varie. Certains poursuivent par un plan dans lequel ils sérient des *propos généraux*, puis quelques *propos particuliers*. Chaque partie est alors elle-même distinguée en questions de forme puis de fond. S'enchaînent alors des remarques sur l'introduction, sur le plan, sur la construction générale, sur le problème posé, sur la façon de présenter les questions, sur le style, sur la richesse ou la pauvreté de l'appareil documentaire, ... de façon plus ou moins élégante. Modèle d'élégance, Michel Cabrillac disait ainsi un jour : « *cher monsieur, votre thèse est comme une très belle jeune femme... qui porterait des vêtements un peu fripés* » pour reprocher des intitulés qui ne lui convenaient guère. Viennent ensuite, de façon particulière, des remarques sur quelques détails d'écriture, sur telle façon de présenter une question. Parfois de façon très précise pour faire remarquer une faute d'orthographe, de style, de droit : « *monsieur, page 345, au numéro 243, vous écrivez...* ». Et les autres de plonger dans la thèse à la recherche du fameux numéro, sous le regard terrifié des parents qui s'émeuvent que l'on puisse reprocher un – parfois bien plus – détail d'orthographe dans un travail scientifique de 500 pages ! Tout est, là encore, affaire de mesure.

D'autres réfutent tout plan prédéterminé qu'il suffira de plaquer à la thèse et choisissent un plan adapté à la circonstance. J'écoutai un professeur ancien et élégant présenter ses réflexions à propos d'une thèse de théorie générale du droit autour de la *démarche*, des *concepts utilisés* pour, à cette occasion, discuter les *résultats* du travail présenté avec, à chaque fois, des propos généraux ou particuliers sur tel aspect de la thèse. Je trouve que c'est la plus jolie façon, si elle est bien maîtrisée.

14 - V. aussi celui-ci qui n'est pas mal, de B.T. (cité par P.-Y. Gautier, op. cit., p. 195) : « *un mot seulement, Monsieur, car votre temps de parole fut si long qu'il consuma le mien* ».

Le contenu de l'intervention est alors très variable et dépend beaucoup de la qualité de la thèse. J'ai remarqué par exemple – sans qu'il faille y voir une règle générale bien entendu – que plus la thèse était de bonne facture et plus le propos pouvait être sinon critique du moins interrogateur, ce qui a le don de terroriser le candidat et son entourage. En revanche, plus la thèse est terne, voire médiocre, et plus on s'attarde sur les qualités de style, voire la personnalité de l'auteur, sans vraiment critiquer la thèse, la pauvre. J'ai en mémoire les propos de cette « bête de scène » qu'est L. A., à propos de la thèse « *A et B* » que je citai précédemment. Il se tient généralement alors un peu en avant, la main sur le haut de son crâne, les yeux mi-clos, et, après s'être gaussé du ton « CNRS » de tel passage, fait voler les manches de sa toge et s'interroge, de sa voix de crooner : « *mademoiselle, vous écrivez quelque chose à la page (tant). Je lis* ». Il lit. Très lentement. Et, sans bouger, s'interrompt : « *je ne comprends pas* ». Il lève un œil : « *pourriez-vous nous expliquer ?* ». La candidate bredouille quelques mots. Il n'a pas bougé : « *comprends toujours pas* ». Effet garanti (15).

Il est frappant de constater par ailleurs que le candidat est souvent interrogé sur des thèmes qu'il n'attendait pas. Il pensait quel tel spécialiste d'une matière allait s'atteler à la critique ou aux louanges de tel morceau de bravoure, et pas du tout, c'est tel passage jugé accessoire par le candidat qui est effleuré. Un collègue et ami par exemple, refusait récemment de rendre compte des propos d'une thèse tenant à la bonne foi dans les contrats et expliquait, pour s'en justifier, qu'il en avait assez de passer pour « *l'abbé Pierre du droit des contrats* ». Souvent pourtant, l'examen de passage a lieu. Certains – Jean Calais-Auloy en est un bon exemple – sont servis par un humour qui ne les quitte jamais et fait les délices de l'assistance. D'autres fois, un membre du jury a rédigé sa thèse sur un thème identique ou voisin de celui de l'impétrant, mais l'a ensuite oubliée le reste de sa carrière. Ainsi, F. D. confessait-il lors de la soutenance d'une thèse sur le contrat de commission qu'il avait, depuis cinquante ans, un peu délaissé la question mais se réjouissait « *du bain de jouvence* » ainsi offert.

Souvent, des questions sont posées au candidat ; « *seuls les candidats comptent* » (16). Ce sont les plus belles soutenances que celles dans lesquelles on assiste à un échange, véritable héritier de la disputation universitaire qui caractérisait, croyons-nous aujourd'hui tout au moins, les thèses du Moyen-âge, entre le docteur et un membre du jury. Bel exemple d'humilité réciproque. Ici encore, Le champion toute catégorie, à ma connaissance et pardon pour ses challengers, L. A., possède une maîtrise de la technique de la soutenance qui lui permet d'emmener le candidat à peu près où il souhaite le conduire (17). Je l'ai entendu, au moins une fois, parvenir à faire dire au candidat le contraire même de ce qu'il avait pourtant démontré. La méthode socratique poussée à l'extrême. Remarquable et redoutable maïeutique ! D'une façon plus générale, les questions sont moins des techniques de perturbation du candidat qu'une façon de poursuivre de vive voix la lecture et les interrogations que la thèse a suscitées. On raconte qu'un jour, un candidat furieux de voir son travail vivement critiqué, s'est levé après le second propos, et est parti.

15 - Robert Merle, encore, (*Paris ma bonne ville*, op. cit. p. 62) évoque la possibilité pour un membre du jury d'allumer un contre-feux : ainsi, alors que son jeune héros se trouve face à un professeur réputé difficile et qui lui semble hostile a priori, un autre professeur qui lui est proche lui conseille de répondre à une question piègeuse par un texte grec même sans aucun rapport avec la question, car le premier en ignore tout mais se gardera de le montrer, sera contraint d'approuver le propos et sera ridiculisé en même temps. Toute transposition quatre siècles plus tard serait évidemment très, très hasardeuse.

16 - P.-Y. Gautier, *Eloge du rhéteur*, op. cit. p. 194.

17 - Repéré également par P.-Y. Gautier, op. cit. p. 195.

Rien n'est cependant systématique. Si, à Paris ou à Aix, le jeu des questions-réponses est coutumier, avec parfois des interruptions provoquées, poliment, par le candidat sans que cela ne crée aucun scandale, il est souvent, regrettons-le, moins commun à Montpellier. J'ai assisté à des thèses, la mienne par exemple, où personne ne m'avait posé la moindre question jusqu'à ce que je me fasse surprendre par une question pas si anodine qu'elle ne le paraissait posée par le dernier membre du jury, après trois heures de soutenance qui avaient sans doute assoupi ma vigilance.

Pendant que l'un parle, les autres membres du jury écoutent ou améliorent – préparent parfois – leur propos à venir. Des moues, des petits gestes, des rires plus ou moins cachés trahissent parfois l'agacement ou l'admiration que le propos d'un membre du jury provoque chez les autres. Certain(e)s prennent des notes, relèvent tel propos d'un collègue ou du candidat. Le grand jeu de certains membres de jury est de rechercher le conjoint, de repérer et d'identifier les parents des uns ou des autres... Brusquement, à Montpellier, au beau milieu de la soutenance, se glisse généralement un photographe improbable et chancelant, El Fouadi, réfugié syrien devenu institution de la faculté, à la grande surprise des membres extérieurs. De temps en temps, rares, la complicité entre les membres du jury est telle qu'ils se moquent d'eux-mêmes ou réalisent quelques paris consistant pour chacun à placer un mot difficile ou salace, une contrepèterie ou un morceau de phrase incongru. Evidemment, chacun reste alors de marbre même lorsque la réussite du pari est un véritable morceau de bravoure : le candidat l'ignorera toujours. C'est souvent alors une thèse d'après-midi.

Les autres membres du jury.– Après les rapporteurs, les autres membres du jury prennent la parole à leur tour. Dans certaines thèses figure un professeur d'une autre discipline ou un professionnel, un magistrat, un avocat, un juriste d'entreprise. C'est parfois l'occasion d'écouter un propos très différent, souvent enrichissant.

Il est évidemment plus difficile de prendre la parole après les premiers. L'essentiel a généralement été dit. Il faut sans doute tenter d'attirer l'attention, trouver une « accroche », un « *starting joke* » comme disent les américains, en évitant si possible le ridicule. Que de fois le propos commence par l'observation que l'on s'associe à tout ce qui a été dit, pour y revenir cependant ou ajouter un élément supplémentaire. Mais parfois un « local » est un « poids-lourd » de la faculté dont tout le monde attend la prestation, en raison de son autorité, de sa personnalité ou bien de son expertise. La thèse, ne l'oublions pas, est pour certaines d'entre elles, le prélude ou le requiem d'une carrière universitaire, c'est selon. C'est aussi l'occasion d'évoquer des points plus techniques ou au contraire plus généraux ou bien encore d'écourter un propos parce que le dernier parle « *à l'heure où le lobby des estomacs vides se fait pressant* ». Parfois on assiste à une défense de la thèse par le dernier membre du jury alors que ses prédécesseurs l'ont très critiquée. Parfois c'est l'inverse. *In cauda venenum*.

Enfin, après les propos des trois, cinq, six, parfois sept membres du jury, soit deux à trois heures d'épreuve pour l'assistance, le président remercie les membres du jury et invite l'assistance à se retirer pour délibérer. On est déjà dans l'après soutenance.

III. – L'APRES SOUTENANCE

La délibération.– Tout le monde sort de la salle, le candidat en dernier. Il jette un coup d'œil au jury avant de fermer la porte. Les délibérations sont d'abord l'occasion

de souffler un peu. Les membres du jury prolongent souvent une discussion sur un point épineux qui a été beaucoup discuté. Le directeur est rassuré, son « poulain » s'est plutôt bien tiré de l'épreuve. Il s'agit alors de délibérer. Certains directeurs de thèse sont réputés très directifs ; d'autres, Jean Calais-Auloy en est la parfaite illustration, respectent pleinement les souhaits des uns et des autres et cherchent avant tout à attribuer la mention la plus convenable.

Le candidat recevra-t-il le grade de docteur ? Le contraire serait invraisemblable. On cite toujours le cas, mythique, du jury qui a refusé d'admettre la thèse parce que chaque membre du jury s'est rendu compte que la partie qu'il maîtrisait plus particulièrement était « empruntée » à un autre auteur. Le risque est plus grand aujourd'hui à l'heure de la modernisation des techniques de communication.

Le candidat docteur sera donc docteur. Quelle mention lui attribuer ? Le système universitaire en propose trois, la mention honorable, qui ne l'est guère, la mention très honorable et la mention très honorable avec les félicitations du jury. C'est un point capital. Deux tendances s'observent.

La première est gouvernée par un mouvement d'inflation des mentions : parce que le candidat souhaite poursuivre une carrière universitaire, il conviendrait de lui conférer la plus haute mention, de façon à ne pas le léser. Fort heureusement cette dérive laxiste est en large voie de régression depuis longtemps. Car ce serait plutôt l'inverse : plus le candidat envisage de poursuivre une carrière universitaire et plus le jury devra se montrer attentif et rigoureux quant à l'attribution de la mention. La thèse est en effet le premier examen universitaire, au sens institutionnel du terme, et tous les jurys à venir, celui du CNU, un jury d'agrégation, une commission de spécialistes, s'en tiendront d'abord au rapport de soutenance et aux mentions qui le ponctuent, surtout lorsque la thèse porte sur un domaine particulièrement technique. Moins au contraire, le candidat envisage une telle carrière, et plus le jury pourra se laisser aller à une mansuétude que la rédaction du rapport de soutenance contrebalancera.

Lorsque, tout bien pesé, la mention la plus haute est décernée, on observe une seconde forme d'inflation des mentions consistant à inventer des mentions supplémentaires : mention très honorable avec félicitations du jury, proposition pour un prix de thèse, à la publication de la thèse, le tout reconnu à l'unanimité et mentionné dans le rapport de façon à ce que ses lecteurs à venir « décodent » son sens caché : il s'agit, qu'on ne s'y trompe pas, d'une très bonne thèse. Des signatures sont alors apposées sur les documents administratifs qui demeureront dans les archives de l'université car, curieusement, aucun document, hormis le rapport de soutenance, ne rendra compte de ces mentions. Bel exemple de preuve par commune renommée.

Un professeur, décédé depuis, racontait une anecdote incroyable qui remontait au début de sa carrière. Un étudiant étranger peinait à réaliser sa thèse. Celle-ci se soutint finalement. Une thèse médiocre. Sa famille assiste à la soutenance. Le père, haut fonctionnaire dans son pays, glisse soudain au directeur de la thèse que, eu égard au temps passé à réaliser ce travail, son fils est considéré comme déserteur dans son pays et que seule une mention très honorable pourrait sauver son rejeton d'une sanction infamante et lui permettre de rejoindre une institution nationale quelconque. Le professeur refuse car le jury a décidé, péniblement, d'accorder la mention honorable. La discussion se poursuit dans le bureau du professeur pendant plus d'une heure. Pas question de revenir sur la mention mais de guerre lasse, le professeur rédige la fin du rapport, inscrit « *mention honorable* » sous le regard rouge de colère du père, signe le rapport, le remet au père en ponctuant solennellement : « *comme le jury l'a décidé,*

mention honorable » mais en montrant, avec force coups de sourcils, le petit espace laissé entre « mention » et « honorable ». Grandeur et servitude.

Enfin, le président demande à l'un des membres du jury, le plus jeune généralement, d'inviter l'assistance – qui commence à s'inquiéter du sort du candidat – à les rejoindre. Le jury est debout. Le docteur tremble, tout comme sa famille, les appareils photographiques sont apprêtés. Le président, enfin, rend sa sentence. Mousseron accomplissait parfois une petite cérémonie qu'il avait empruntée à des traditions oubliées (18), qu'il avait inventée ou qu'il avait peut-être plus simplement imitée à partir de la pratique doctorale systématiquement observée à Poitiers par exemple : il décrochait son épitoge et l'installait sur l'épaule gauche du docteur, rouge de confusion et de bonheur.

Le candidat remercie, consent enfin à sourire, il se dirige vers les membres du jury, ne serait-ce que pour satisfaire sa mère – ou le toujours fameux El Fouadi – qui n'en peut plus de prendre la photo de son fils qui, un peu gêné, se glisse au milieu du jury. Il invite enfin l'assistance, et le jury, à un cocktail.

L'après après-soutenance.– Le docteur a été congratulé, il peut enfin savourer sa victoire, recevoir un cadeau de ses amis, boire un (?) verre au cours du traditionnel pot de thèse, amical et magistral. Certains, parmi les plus aguerris ou les plus ennuyés, refont la soutenance avec science et augurent la future carrière du nouveau docteur. Les membres du jury sont partis se changer avant de trinquer à leur tour à la santé de ce nouveau docteur. Le cocktail est alors le moment de faire connaissance des parents, de les féliciter eux-aussi notamment l'épouse ou le conjoint, de donner quelques derniers conseils ou de prendre rendez-vous pour parler plus longuement de la thèse et proposer ses notes en vue d'améliorations de forme ou de fond.

La suite se perdra dans une fête plus ou moins importante, un repas, une soirée. J'ai le souvenir de certaines, véritablement extraordinaires et orgiaques, organisées par des docteurs devenus des collègues. L'un d'entre eux avait même inventé une épreuve post-doctorale, le « thésadou » (19).

Puis viendra la prochaine soutenance...

Montpellier, novembre 2002

18 - « *Le chancelier Saporta me déclara docteur médecin, avec les suprêmes honneurs (...) me remis un par un (...) les insignes de mon grade à savoir : 1. un bonnet carré de docteur (...) 2. Une ceinture dorée (...), 3. Un fort anneau d'or gravé à mon chiffre (...), 4. Les Aphorismes d'Hippocrate* » (R. Merle, *Paris ma bonne ville*, op. cit. p. 65).

19 - « *Les professeurs royaux, les docteurs ordinaires et les assistants processionnaires dans les rues de Montpellier jusqu'à l'Auberge des Trois Rois où je leur offris, selon l'us, une collation qui acheva d'assécher mes pécunes* » (R. Merle, op. et loc. cit.).